



## Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

### **GRUPE DE TRAVAIL « ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE »**

**Vendredi 27 novembre 2020**

|   |                                       |   |
|---|---------------------------------------|---|
| • | Ordre du jour.....                    | 2 |
| • | Membres présents.....                 | 3 |
| • | Introduction par Genevève BESSON..... | 4 |
| • | Discussion.....                       | 8 |

**Ordre du jour**

- Désignation d'un président
- Désignation de 2 rapporteurs

**Introduction par Geneviève BESSON :  
Docteure en sociologie et directrice des projets transversaux et de l'évaluation  
au département de l'Eure**

- Discussion et formalisation des points à développer dans l'avis
- Organisation des prochains travaux et fixation des dates des prochaines réunions
- Définition du programme de la prochaine réunion
- Points divers

## Membres présents

- **PRÉSIDENTE** : Brigitte ZAGO-KOCH (secrétaire générale du CNLE)
  - **COLLEGE DES ASSOCIATIONS**  
Adrien BERGER (FAS)  
Bernard GOUEDIC (MNCP)  
Dominique VIENNE (ATD Quart Monde)
  - **COLLEGES DES PERSONNES QUALIFIEES**  
Jean-Claude BARBIER  
Noëlle MARILLER
  - **COLLEGE DES PARTENAIRES SOCIAUX**  
Olivier FANTONE (CFE CGC)  
Annabelle LOISON (FO)  
Chantal RICHARD (CFDT)  
Alain ROUSSENAC (FO)  
Pierre-Baptiste SIMONNEAU (CFTC)  
Christine SOVRANO (CGT)
  - **COLLEGES DES PERSONNES CONCERNEES**  
Sylvie HEBERT  
Serge GENDRE  
Marie Jeanne GRENIER  
Sylvain TERNOIR
  - **ADMINISTRATIONS**
- MINISTÈRE de la COHESION SOCIALE**  
Jérémy FELLER représentant du bureau des minima sociaux (DGCS)
- MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
Naouel AMAR (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative)  
Rodolphe LEGENDRE
- **ORGANISMES SOCIAUX NATIONAUX**  
Laurence SALTER (Pôle Emploi)
  - **COMITÉS ET CONSEILS**  
Ibrahim CHENOUF (Conseil d'Orientation des politiques de jeunesse)
  - **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**  
Hajar HABIB  
Fatima GUEMIAH  
Michèle LELIEVRE  
Juliette RAMSTEIN  
Brigitte ZAGO-KOCH
  - **AUTRES PARTICIPANTS INVITES:** Sophie BILONG (IFRI), Juliette COURONNE (INJEP), Florence LAMARQUE (Fédération nationale des SAMU sociaux) Robert LAFORE (personne qualifiée), Paul HENRY (CASVP)

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétariat général du CNLE)** : Je vous remercie de votre inscription à ce groupe de travail sur l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle. Ce vaste sujet suscite de nombreux débats. L'intervention de notre invitée Geneviève BESSON, dont je remercie la participation, introduit dès à présent nos travaux. Nous poursuivrons ensuite l'ordre du jour.

## Introduction par Geneviève BESSON

*Un document est projeté*

**Geneviève BESSON** : J'ai prévu d'aborder le sujet de l'insertion socioprofessionnelle dans sa globalité, sans m'attarder sur les outils utilisés que vous connaissez. La notion d'insertion professionnelle évolue dans le temps dans ses visées, son contenu, ses modalités et ses outils. Observer son évolution conduit à observer celle des problématiques des publics, des enjeux des politiques publiques, des initiatives des différents acteurs et des représentations qui les sous-tendent. Cette observation met en évidence l'évolution des paradigmes à l'œuvre, autrement dit du traitement que réserve la société à sa question sociale.

La notion d'exclusion a précédé celle d'insertion, que l'on pourrait qualifier de processus inverse. René LENOIR a été précurseur lorsqu'il a abordé la marginalisation – en fait, plutôt l'inadaptation - de l'« Autre France », celle des personnes âgées, handicapées ou en difficultés, dans *Les Exclus. Un Français sur dix* paru en 1974. Depuis, le terme « exclus » est devenu usuel et regroupe de nombreuses catégories hétérogènes. René LENOIR s'est par ailleurs illustré en 1994 en s'opposant à la proposition du Directeur général de l'ANPE consistant à demander aux chômeurs une contrepartie à leur indemnisation sous forme de tâches d'intérêt général. Il a ainsi appelé à opposer à la « suspicion généralisée » une « générosité spontanée ». René LENOIR, chrétien, de droite et humaniste, cherchait à humaniser la croissance, à apporter un « supplément d'âme » à un univers technocratique.

Parallèlement, la fin de La période des « Trente Glorieuses », marquée à la fois par une forte croissance, une consommation de masse et le plein emploi, voit émerger un chômage important alors que la période avait démarré avec un fort développement de l'Etat Providence et des droits sociaux nouveaux - sécurité sociale, allocations familiales, régimes de retraite, SMIG...qui ont permis une hausse des niveaux de vie. Les « années 80 » voient apparaître les « nouveaux pauvres », qualifiés également de « surnuméraires », de « valides invalidés ».

Les Français font cependant preuve de compassion : en 1985, Coluche crée les Restos du Cœur ; en 1987, l'émission télévisée « Lahaye d'honneur » valorise les actions bénévoles et caritatives. L'emploi se raréfiant, l'entrepreneuriat est magnifié B. Tapie en est l'un des emblèmes (Emission Ambitions, 1986-1987). Les jeunes, eux, peinent à entrer dans la vie active et leur taux de chômage est 3 fois supérieur à celui des adultes.

Alors, Pierre Mauroy confie une mission à Bertrand SCHWARTZ qui remet en 1981 son rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Le terme d'insertion apparaît et avec la création des PAIO et Missions locales, celui d'accompagnement global, parce qu'on se préoccupera d'emploi mais aussi de formation, de logement, de santé, de culture et de loisirs. L'accompagnement global de Pôle Emploi aujourd'hui ne tente-t-il pas d'ailleurs de marier le social et l'emploi, du moins leurs acteurs ?!

En 1987, le rapport « Grande pauvreté et pauvreté économique et sociale » de Joseph WRESINSKI, d'ATD Quart Monde, modifie la perception des pauvres qui, de « problèmes à résoudre » deviennent des « sujets en souffrance », lançant ainsi un défi à toute la société. Pour lui, « puisque la misère est l'œuvre des hommes, seuls les hommes peuvent la détruire ». Ce rapport inspire, en 1988, sous le gouvernement de Michel ROCARD, la création du RMI. Le RMI, véritable droit pour les sans-droits se propose d'apporter une réponse là où l'assurance et l'assistance se sont révélées impuissantes à prendre en compte des situations inédites de précarité (l'emploi se raréfie, il devient instable et ne garantit plus les protections habituelles), avec des populations nouvelles ne répondant pas à leurs critères traditionnels d'intervention : les jeunes n'ayant pas ou peu travaillé sans pour autant relever de l'aide sociale.

Participation, individualisation, contractualisation sont les outils employés avec ce nouveau paradigme d'insertion. Pour autant, le contrat est-il véritablement synallagmatique (C'est-à-dire avec une symétrie dans l'échange) ? À l'évidence, un individu s'engageant dans une démarche d'insertion doit recevoir en contrepartie de la part de la société les moyens d'y parvenir. C'est le sens du contrat, avec un engagement des deux parties. Toutefois, l'engagement du bénéficiaire est-il libre lorsqu'il conditionne l'octroi de son allocation de subsistance ? Selon Nicolas DUVOUX, la relation au contrat chez les bénéficiaires du RMI s'organise autour de 3 types d'autonomie : l'autonomie intériorisée, l'autonomie contrariée et le refus de la dépendance.

Le projet d'insertion du RMI a véritablement institutionnalisé la notion de projet, jusqu'alors plus informelle. Celui-ci devient progressivement un outil matérialisé du travail social selon Amédée RUFFIOT, puis un élément de définition de l'accompagnement social. La loi de 2002 généralise le projet à tous les secteurs de l'aide médico-sociale et l'élève au rang des libertés et droits individuels : citons par exemple le projet de vie des personnes handicapées, le projet pour l'enfant, le PPAE de Pôle Emploi instauré en 2006.

Le projet impose sa dictature et la « fatigue d'être soi », concept d'Allan ERENBURG qui définit ainsi en 1998 l'injonction à devenir soi-même dans une société désormais produite d'abord par les individus. En effet, les structures institutionnelles – Armée, Église, Syndicats, École, familles ne garantissent plus l'intégration : l'école ne protège pas du chômage, l'emploi se transforme, la famille se décompose...

Or, en 1998, après dix ans d'existence, le RMI bénéficie à un million d'allocataires : l'insertion n'insère pas durablement malgré des initiatives nombreuses, comme l'insertion par l'activité économique introduite par les travailleurs sociaux. Ainsi, le RMI se heurte à un problème plus structurel que conjoncturel.

La loi de lutte contre les exclusions de 1998 tente de coordonner les efforts épars et de les dynamiser. En 2003, dans un souci d'efficacité de l'action publique (lier la gestion de l'allocation à l'insertion qui doit à terme la réduire), la gestion du RMI est décentralisée et confiée aux départements, déjà en charge de l'insertion. La massification du chômage et l'explosion conjointe des dépenses publiques rendent le chômeur coupable de son échec personnel, et non plus victime d'un phénomène social. Celui-ci est alors sommé d'entretenir son employabilité et de devenir l'« entrepreneur de lui-même ».

Les emplois fragmentés, CDD et stages de longue durée apparaissent alors, générant une montée des incertitudes : la modernité remplace le salariat par le précaire. Robert CASTEL conceptualise en 1995 dans *Les métamorphoses de la question sociale* la désaffiliation comme processus de dissociation du lien social en raison à la fois de l'absence de travail et d'isolement social. Avec Maryse BRESSON, il propose une représentation des zones d'intégration sociale selon deux axes : l'axe vertical décrit le rapport au travail ; l'axe horizontal, l'insertion relationnelle. Quatre zones se dégagent ainsi : une zone d'intégration, au nord-est de la représentation, caractérisée par une situation de travail stable et des supports relationnels solides ; une zone de désaffiliation, au sud-ouest, caractérisée par la conjugaison de l'absence de travail et d'isolement social ; une zone de vulnérabilité, au nord-ouest, caractérisée par une situation d'emploi et une fragilité sociale ou familiale ; une zone d'assistance, de dépendance secourue et intégrée, au sud-est, caractérisée par l'existence de supports relationnels et l'absence de travail.

Cette typologie permet de différencier les publics selon leurs problématiques et de comprendre les effets spécifiques des différentes combinaisons des deux dimensions essentielles que sont l'emploi et la sociabilité. Insertion sociale et professionnelle ne s'opposent pas et le terme insertion socioprofessionnelle traduit l'idée de les prendre en compte ensemble. Selon cette approche, le RMI, qui s'inscrit dans un accompagnement global, légitime toutes les formes d'insertion - par la santé, le logement, la culture, la sociabilité.

À l'inverse, le RSA, introduit en 2009, instaure la primauté de l'insertion professionnelle. L'injonction faite au bénéficiaire d'atteindre l'emploi au plus vite apparaît souvent contre-productive et culpabilisante. Or le chômage nuit à la santé, qui ne se réduit pas à la seule absence de maladie,

souligne l'OMS. Les bénéficiaires recherchent avant tout réassurance et espérance auprès de celui qui l'accompagne.

Une représentation de la disqualification sociale complète l'analyse et l'actualise. L'axe horizontal mesure la stabilité d'un emploi ; l'axe vertical, la satisfaction et la reconnaissance procurées par l'emploi. À nouveau, quatre zones apparaissent : une zone d'intégration, au nord-est caractérise une situation d'emploi stable et satisfaisante ; une zone d'intégration disqualifiante, au sud-ouest, combine grande instabilité et totale insatisfaction. Elle traduit la crise identitaire et la non-reconnaissance sociale entraînant potentiellement l'individu vers la désaffiliation définie par CASTEL. Enfin, deux zones intermédiaires au nord-ouest et au sud-est caractérisent respectivement satisfaction et instabilité dans l'emploi révélant une intégration incertaine d'une part ; stabilité et insatisfaction dépeignant une intégration laborieuse d'autre part. Les précarités ne proviennent pas seulement du chômage, les notions de bien-être et de bonheur au travail émergent et par défaut pourraient conduire vers la désaffiliation progressive.

En 2005, le rapport sur la pauvreté de Martin HIRSCH propose la création du RSA. L'objectif de cette allocation (dont on prendra soin de ne pas hausser le montant au niveau du SMIC procuré par le travail), est d'encourager le travail en le rendant attractif : les pauvres ne suscitent désormais plus compassion, mais suspicion et le RMI est accusé de les maintenir dans l'assistanat et le non-travail. Parallèlement, le chômage s'accroît et mine la cohésion sociale.

Aujourd'hui, dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, les perspectives sont alarmantes. Serge HEFEZ, psychiatre, nous alerte : si le premier confinement a permis l'émergence de solidarités nouvelles, le second multiplie les défiances. 21 % de cas de dépression supplémentaires ont été recensés, la prise de psychotropes et d'alcool augmente ; les désaccords au sein des communautés médicales et scientifiques favorisent les théories du complot et le repli sur soi. Dans ce contexte social dégradé, le champ d'intervention en matière de lutte contre les exclusions est vaste. Une amélioration s'appuiera nécessairement sur des attitudes authentiques et bienveillantes tant à l'égard des personnes accompagnées que des partenaires, car les injonctions de réussite conduisent parfois à des postures de domination dommageables.

Quelles perspectives envisager ? Distinguons trois pistes de travail :

- Donner leur place d'acteur aux personnes.

Le sociologue Michel CROZIER nous a en effet appris qu'on ne change pas la société par décret et que chacun dispose d'une marge de manœuvre, réhabilitant ainsi le statut d'acteur. s, décisions, blocages et moteurs singuliers, reste impuissante. Dans la logique du rôle essentiel de l'acteur et s'intéressant à l'impuissance des personnes liées à la dépossession de leurs pensées, décisions ainsi qu'aux blocages et moteurs individuels, le psychosociologue Yann LE BOSSE, conceptualise le « développement du pouvoir d'agir » qui permet de sortir de l'impuissance en contrôlant davantage les événements de sa vie. Il oppose ainsi « pouvoir d'agir » et « devoir d'agir ». Cette version quasi libérale de la responsabilisation s'observe pourtant dans les injonctions des dispositifs d'accompagnement et se traduit concrètement par des prescriptions non centrées sur le bénéficiaire. Rappelons qu'« agir » ne se réduit pas à « être actif, s'agiter », il s'agit d'« être acteur » au sein des communautés d'appartenance et d'identification.

Cet axe de travail me semble impératif actuellement dans toute forme d'accompagnement, à condition qu'il se traduise par des actions concrètes. Pourquoi en effet rechercher la présence des personnes accompagnées dans les comités de pilotage des dispositifs, si elles sont niées dans les relations individuelles ? Les bénéficiaires sont les experts de leurs souffrances et difficultés, et savent en conséquence mesurer l'efficacité d'une action qui leur est proposée. Quoique limitée par les injonctions institutionnelles, la posture des travailleurs sociaux est à cet égard fondamentale.

- Faciliter les relations entre les différents acteurs de l'accompagnement.

L'interconnaissance et la compréhension de l'Autre, de ses contraintes et de ses limites méritent d'être développées. Des immersions réciproques dans les différents environnements de travail permettraient d'appréhender les limites des champs d'action de chacun, de les comprendre et ainsi d'augmenter l'efficacité des dispositifs.

Illustrons cette proposition : elle se traduirait dans le cadre d'un accompagnement global, par des formations à la connaissance du champ de l'emploi pour les travailleurs sociaux d'une part ; par des actions de sensibilisation aux problématiques de la protection de l'enfance, aux dilemmes éthiques entourant l'accompagnement des personnes vulnérables pour les conseillers à l'emploi d'autre part. La stratégie de lutte contre la pauvreté propose pour les travailleurs sociaux la découverte du champ de l'emploi mais les conseillers emploi gagneraient aussi à découvrir le champ du social et de ses missions.

L'interconnaissance faciliterait la compréhension mutuelle. Une conscience nouvelle des interdépendances favoriserait le développement de compétences transversales. Interdisciplinarité et interconnaissance entre partenaires garantirait davantage d'authenticité dans les relations entre professionnels et une meilleure compréhension des situations singulières.

- Favoriser l'innovation au sein des institutions.

La « loi de l'institutionnalisation » efface la dynamique initiale du champ des possibles au profit de la « rationalité du durable ». Le poids des normes éloigne du vivant et de l'humain. Prendre de la distance par rapport à une reproduction figée de l'existant impose d'écouter la société et l'évolution de ses besoins.

Telle est la finalité de l'innovation. Pour Norbert ALTER, « l'innovation ordinaire est une déviance par rapport à la norme », elle nécessite prise de recul, créativité et expérimentation. Les territoires « zéro chômeur » ont innové en conjuguant territoire, opportunité d'activité nouvelle, compétence et envie des demandeurs d'emploi de longue durée. Au sein des différentes institutions et services, les initiatives et propositions méritent d'être stimulées dans le cadre d'appel à projets à vocation interne ou externe, autorisant et encourageant ainsi la créativité des salariés.

Finalement, nous sommes tous des acteurs, quels que soient nos statuts et appartenances. Dans cette société qui souffre aujourd'hui, nous avons à choisir entre la reproduction bureaucratique et la recherche de la révélation du vivant. C'est une question de courage : je nous souhaite bon courage et vous souhaite bon courage pour vos travaux.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE) :** Je vous remercie, Madame BESSON, pour cette mise en perspective. Nous déplorons en effet l'insuffisante efficacité de l'interdisciplinarité et de l'accompagnement librement consenti. Nos efforts doivent se poursuivre.

**Geneviève BESSON :** Dans le contexte actuel, il me paraît en effet essentiel de comprendre que notre posture relativement directive, quoique bienveillante, nuit à notre compréhension de la dynamique singulière des personnes accompagnées. Il nous faut donc prendre du recul par rapport à nos obligations formelles.

**Christine SOVRANO (collège des partenaires sociaux-CGT) :** Représentante de la CGT et formatrice en travail social, j'interviens régulièrement dans le contexte que vous avez présenté, j'aimerais en illustrer quelques aspects.

- Le rôle essentiel de l'environnement.

Les dispositifs ignorent la temporalité des personnes accompagnées, pourtant connue des travailleurs sociaux. Les interroger favoriserait l'interconnaissance.

- La notion de projet et la puissance des injonctions.

Accorde-t-on à la personne le droit à la singularité, dans son identité et ses désirs ? Quel que soit le dispositif d'encadrement, un projet est souvent attendu, même dans le cadre de mesures d'accompagnement brèves. Comment appréhender alors le temps dont dispose le professionnel, et par conséquent sa charge de travail ? Comment ce dernier peut-il développer les capacités réflexives nécessaires pour accompagner l'Autre dans sa construction ? Quelle latitude lui est accordée pour engager des partenariats ? Face à des marges de manœuvre toujours plus minces, le positionnement des employeurs représente un enjeu important.

Enfin, je souligne que les responsabilités de chacun sont sans cesse questionnées : celle des personnes accompagnées, stigmatisées dans leur marginalité ; celle des travailleurs sociaux, soupçonnés d'incompétence ou de dirigisme.

**Geneviève BESSON** : Je partage vos constats. L'axe du DPA est novateur de ce point de vue : le pouvoir d'agir concerne d'abord les salariés. Cette exigence troublante renvoie à une véritable écoute des besoins de la personne accompagnée et du diagnostic qu'elle fait de sa situation. Il est ainsi souhaitable d'accepter que le plan actions qu'elle envisage ne se confonde pas automatiquement avec les exigences institutionnelles.

Je mesure le poids des représentations sociales dans l'évolution de l'appréhension des personnes accompagnées, c'est pourquoi j'ai rappelé quelques repères historiques. La massification de la précarité accentue l'intolérance et la rigidification des dispositifs institutionnels. Les promesses initiales du RSA sont ainsi devenues dogmatiques.

**Christine SOVRANO (collège des partenaires sociaux-CGT)** : Le RSA s'inscrit dans un projet de solidarité sociétale. En apportant une aide complémentaire à ceux qui ne peuvent vivre des revenus de leur travail, il se différencie de l'assistantat.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : La disponibilité de Madame BESSON étant limitée, je présente mes excuses à ceux dont j'évite volontairement les questions. Au nom de tout le groupe de travail, je vous remercie, Madame BESSON pour ce cadre très utile à nos futurs travaux. Vous avez insisté sur les problématiques essentielles de l'accompagnement social et professionnel. Nous vous solliciterons éventuellement à nouveau pour votre aide précieuse.

**Geneviève BESSON** : Je vous remercie et souhaite que vos travaux s'épanouissent dans des perspectives prometteuses.

## Discussion

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Je propose de poursuivre l'ordre du jour de notre réunion. Je me réjouis que nous soyons 31, nous pourrions ainsi nous répartir en sous-groupes pour approfondir d'éventuelles thématiques si vous le souhaitez.

Je vous rappelle que nos groupes de travail ont vocation à être autonomes. Pour ce faire, il est impératif de désigner un Président et un ou deux rapporteurs. La présidence organisera et animera les travaux du groupe ; les rapporteurs avec la présidence structureront et rédigeront l'avis que vous rendrez. Celui-ci sera présenté au conseil qui l'adoptera. Enfin, le secrétariat général interviendra en support, pour répondre à vos besoins.

L'objet de notre groupe de travail est de rendre un avis au gouvernement, d'ici fin 2021. Les avis du CNLE sont en général courts et accompagnés d'une quinzaine de propositions percutantes.

Je fais donc appel à vos candidatures.

**Pierre-Baptiste SIMONNEAU (Collège des partenaires sociaux-CFTC)** : Je propose de partager la fonction de rapporteur avec une personne du terrain.

**Jean-Claude BARBIER (collège des personnes qualifiées)** : Je suis volontaire également. Toutefois, je suggère qu'un représentant du 5<sup>e</sup> collège complète l'équipe de rapporteurs, car un des enjeux des groupes de travail du CNLE est de faciliter la contribution du 5<sup>e</sup> collège.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Pour maintenir l'équilibre de la représentation du CNLE, le 5<sup>e</sup> collège doit en effet être représenté, en tant que rapporteur ou président. Existe-t-il un candidat qui ne soit ni partenaire social ni personne qualifiée ?

**Florence LAMARQUE (Fédération nationale des SAMU sociaux)** : J'aimerais apporter ma contribution à ce groupe de travail en mettant en lumière « les invisibles », qui se trouvent dans la non-demande. À mon sens, l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle débute avec ce public. Mes disponibilités actuelles ne me permettant pas d'assumer la présidence, je propose de rejoindre éventuellement l'équipe de rapporteurs. [Coupure micro 0 : 45 :12.6 -0 :45 :20.7]

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Je note votre proposition et vous remercie.

**Sylvie HEBERT (collège des personnes concernées)** : Mes capacités d'élocution et mes compétences rédactionnelles ne me permettent malheureusement pas de proposer ma candidature.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Il s'agit d'un travail en commun toutes les compétences sont bienvenues et utiles pour le groupe, pas seulement rédactionnelles, c'est la richesse du conseil. Vous ne serez pas seule, votre candidature est tout à fait recevable, un temps de réflexion vous est ouvert, nous en reparlerons si vous le souhaitez.

**Jean-Claude BARBIER (collège des personnes qualifiées)** : Cette possibilité d'intervention de Sylvie HEBERT suppose que la dynamique du groupe lui facilite l'accomplissement de ses missions. Le rôle du rapporteur et du président consiste aussi à accompagner le représentant du 5<sup>e</sup> collège. Le CNLE a déjà montré son engagement dans ce sens.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Je vous invite à réfléchir, le temps que durera notre réunion, à la désignation de la présidence.

L'intervention riche de Geneviève BESSON sera retranscrite et nous disposerons de temps pour aborder les nombreuses thématiques dont elle a dressé l'inventaire, comme la dimension globale de l'insertion, la coordination des acteurs de l'accompagnement, les enjeux institutionnels. Le document de cadrage proposé par le secrétariat général suggérerait également d'identifier, parmi les expérimentations réalisées, les pratiques susceptibles d'être efficaces.

Afin d'organiser notre travail et de structurer nos débats, j'aimerais recueillir vos propositions de thématiques à approfondir.

**Jean-Claude BARBIER (collège des personnes qualifiées)** : Il me paraît opportun de reprendre la stratégie de lutte contre la pauvreté, proposée dans un précédent groupe de travail. Nous y exposons plusieurs projets relatifs au champ de l'insertion comme l'évolution vers un « grand service d'insertion » ou l'instauration de la garantie d'activité. Nous pourrions également nous appuyer sur les réflexions et conclusions issues de divers débats au sein des associations. Le Secours catholique s'est notamment interrogé sur les contreparties et sanctions dans le cadre d'une réflexion sur le RSA et la garantie d'activité. Je serai en mesure d'étayer mes propositions par écrit si nécessaire.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Je vous remercie et vous propose de commencer par dresser un inventaire des propositions. *[Passage inaudible 0 :55 :48.4-0 :55 :54.3]*

**Laurence SALTER (membre permanent du CNLE- organismes sociaux nationaux- Pôle Emploi)** : Si le thème de la garantie d'activité était retenu, Pôle Emploi y apporterait une contribution éclairée. Je vous rappelle en effet que la garantie d'activité comporte deux volets : l'accompagnement global, soutenu par Pôle Emploi ; et la garantie d'activité départementale, gérée par les conseils départementaux.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Des présentations régulières d'actions concrètes enrichiront effectivement nos réflexions.

**Noëlle MARILLER (collège des personnes qualifiées)** : J'ai été sensible à l'attention portée par Geneviève BESSON aux difficultés liées à la crise sanitaire. Depuis le mois de mars, nous recevons de nombreux appels sur notre numéro vert. Je confirme les effets délétères du contexte actuel sur la santé mentale, des jeunes en particulier. Je souligne également la nécessité d'appréhender la personne dans sa globalité et d'adapter l'accompagnement à un public différent. Nous disposons de nombreux retours d'expériences qui enrichiront les travaux de ce groupe de travail que je suis très heureuse d'avoir intégré.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Vos contributions seront précieuses, je vous remercie.

**Michèle LELIEVRE (Directrice du comité scientifique du CNLE)** : Je souhaite soutenir la proposition de Jean-Claude BARBIER. Les dimensions cachées de la pauvreté, mises en lumière par ATD et le

Secours catholique ayant donné lieu à un rapport de l'OCDE, elles méritent à mon sens d'être étudiées. Je souligne que les travaux d'ATD intéressent l'INSEE. Leur approche singulière, « le croisement des savoirs » que nous expérimentons par la participation, a notamment mis en évidence la maltraitance institutionnelle que nous avons évoquée.

**Florence LAMARQUE (Fédération nationale des SAMU sociaux)** : Je suis très attachée aux processus d'individualisation. J'aimerais en particulier investiguer le thème du non-recours. Comment l'intégrer à nos accompagnements ?

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Cette question est en effet récurrente et l'accompagnement est un moyen de lutter contre le non recours.

**Sylvie HEBERT (collège des personnes concernées)** : Je souhaite vous faire part de mon expérience de chômeuse et, en particulier, des difficultés rencontrées alors que j'avais besoin d'un véhicule. Conditionnée à une promesse de CDI, l'aide financière de Pôle Emploi est rarement accessible. La mobilité constitue pourtant un atout majeur et un levier d'action dans l'accompagnement, des jeunes notamment. Notre association « Inservolant » aide les personnes en difficulté à passer leur permis de conduire. Ses marges de manœuvre sont malheureusement étroites, j'aimerais donc vous proposer d'approfondir la thématique de la mobilité.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Les leviers et moyens d'action méritent en effet notre attention.

**Jérémy FELLER (invité permanent CNLE-Administration- direction générale de la cohésion sociale)** : Je représente le bureau des minima sociaux. Je propose d'analyser la garantie d'activité départementale en association avec Laurence SALTER, ainsi que la mise en œuvre en 2019 du SPI. À ce sujet, la mise à disposition du rapport de concertation mi-décembre nous permettra d'alimenter nos débats. Enfin, j'aimerais soumettre à l'examen du groupe le thème du référent unique qui est au cœur de nos réflexions actuelles.

**Olivier FANTONE (collège des partenaires sociaux-CFE CGC)** : Je m'interroge sur les pactes territoriaux de l'insertion portés par les conseils départementaux : leur évaluation et l'implication des personnes concernées dans leur élaboration. J'aimerais également aborder la place des associations bénévoles dans l'environnement de l'insertion sociale et professionnelle : ne désengagent-elles pas les professionnels de l'accompagnement ? Enfin, de quels moyens ces derniers disposent-ils ?

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : J'ignore s'il existe une évaluation des pactes territoriaux.

**Olivier FANTONE (collège des partenaires sociaux-CFE CGC)** : À ma connaissance, il n'existe pas d'évaluation, et tous les pactes ne sont pas publiés. Des questions demeurent donc : comment sont-ils élaborés ? Le sont-ils dans les temps impartis ? Quels sont les acteurs mobilisés ?

**Christine SOVRANO (collège des partenaires sociaux-CGT)** : J'aimerais faire plusieurs remarques. D'abord, le Haut Conseil du Travail social a proposé et publié sur son site internet une définition de l'insertion professionnelle qui informe sur les pratiques des professionnels du travail social.

Je souligne par ailleurs que notre syndicat n'a pas été associé aux réflexions sur le lien entre plan de pauvreté et SPI. J'attends de ce groupe de travail qu'il représente chacune des institutions qui le composent et qu'il permette une rencontre entre les différents acteurs de l'environnement de l'insertion sociale et professionnelle. Je pense notamment aux décalages de perception de la temporalité sur le terrain d'une part ; au sein des mesures et dispositifs construits d'autre part.

Enfin, au regard des éléments apportés par Geneviève BESSON, j'aimerais souligner l'importance du lien social dans la lutte contre l'isolement, que Florence LAMARQUE a illustré en présentant « les invisibles ». L'identité d'une personne ne se réduit pas à son travail, même si cette valeur est centrale. Dès lors, comment la valoriser dans les autres dimensions de sa personnalité ? Je propose donc d'approfondir ce thème actuel et transversal qui s'inscrit à la fois dans notre champ d'intervention et dans celui de la psychologie du travail.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE) :** Notre champ d'intervention est très large. Il conviendra de définir, dès lors qu'un président du groupe aura été nommé, l'organisation de nos travaux, les thèmes à approfondir, les auditions à solliciter....

**Serge GENDRE (collège des personnes concernées) :** Senior de 60 ans, je rencontre aujourd'hui des difficultés sérieuses malgré un parcours solide de 40 ans dans la restauration-hôtellerie. Contrairement aux assistants sociaux, le Pôle Emploi n'accompagne pas. Les conseillers, interchangeables et non formés aux problématiques des seniors, proposent des entretiens extrêmement brefs et démotivants. Paradoxalement, les rendez-vous sont obligatoires afin d'éviter la radiation et donc l'octroi d'une indemnisation insuffisante dont le calcul standardisé ne rend pas compte des spécificités des secteurs d'activité. L'hôtellerie en particulier se caractérise par des rémunérations faibles compte tenu du temps et des conditions de travail. Cette réunion, très intéressante, aborde ces sujets, et le Secours populaire y a toute sa place. J'y apporterai ma contribution écrite.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE) :** Je vous remercie pour cette intervention très concrète et votre engagement à contribuer activement aux travaux du groupe. S'il en est d'accord je souhaiterais donner la parole à monsieur Robert LAFORE que je remercie de sa présence à ce groupe de travail..

**Robert LAFORE :** Je vous remercie de me donner la parole. Découvrant le CNLE et ce groupe de travail, j'y participe en tant qu'observateur néophyte. J'y apporterai volontiers mes contributions et éclairages. Comme Geneviève BESSON, je m'intéresse depuis de nombreuses années aux questions relatives à la pauvreté et à la précarité. Vos nombreuses interventions soulignent les enjeux considérables de la mise en œuvre des dispositifs publics, au-delà de leur construction générique. Vous avez évoqué, par exemple, la communication entre services et les dimensions culturelles ; Madame BESSON a introduit la nécessité de l'interconnaissance. L'efficacité des dispositifs d'accompagnement est finalement liée à leur mise en œuvre concrète, dont il paraît souhaitable d'observer précisément le fonctionnement.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE) :** Merci monsieur LAFORE, la mise en œuvre des politiques publiques constitue le plus souvent un motif d'insatisfaction des personnes accompagnées. De même le cloisonnement des structures. Un des objectifs de ce groupe de travail consistera à analyser le fonctionnement de quelques dispositifs choisis pour examiner les facteurs de réussite et les raisons des dysfonctionnements afin de pouvoir faire des propositions d'amélioration.

Par ailleurs, le CNLE promeut la participation des personnes concernées qui composent pour moitié notre conseil. La diversité des membres et la confrontation des idées encouragée au sein du CNLE donne beaucoup de poids aux avis qu'il rend au gouvernement.

**Olivier FANTONE (collège des partenaires sociaux-CFE CGC) :** Dans le cadre de l'insertion professionnelle des 18-25 ans, j'aimerais aborder les thèmes suivants : rôle et positionnement des missions locales ; absence de volonté d'instaurer un revenu garanti pour les 18-25 ans.

**Ibrahim CHENOUF (invité permanent- conseils et comités- Conseil d'orientation des politiques de jeunesse) :** Élu au COJ et membre de l'association du forum français de la jeunesse, je découvre également le CNLE et vous remercie de votre invitation. J'aimerais mettre en lumière les problématiques de la jeunesse, très concernée par la précarité. Les politiques publiques dont elle bénéficie sont en effet incomplètes. La garantie jeune est aujourd'hui le seul dispositif proposé. Il consiste en un contrat d'insertion d'un an, le PACEA, prolongeable 6 mois et assorti d'une aide financière de 500 €. Son intérêt réside dans l'engagement véritable qu'il requiert de la part du jeune dans la construction de son projet ; il est en revanche limité par sa durée et le montant de l'aide. Sous le seuil de pauvreté, elle ne favorise pas l'autonomie. Les étudiants également souffrent de la précarité : ils bénéficient d'aides rares, mutualisées et conditionnées par la situation familiale. Or le lien familial n'étant pas garanti, certains étudiants mettent en danger leur parcours de formation pour subvenir à leurs besoins.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE) :** Si les difficultés des jeunes s'accroissent en ce moment, elles s'avèrent néanmoins récurrentes. La question des moyens est essentielle pour ce public, comme celle du temps nécessaire à leur autonomisation et la construction de leur parcours.

Dans l'avis que le conseil a rendu en septembre dernier « soutenir, accompagner, protéger » la proposition n°5 demande à créer un véritable droit à l'accompagnement ouvert à tous les jeunes, sans limite de temps, assorti d'une allocation de ressources accessible dès 18 ans au regard de la situation du jeune

**Jean-Claude BARBIER (collège des personnes qualifiées)**: La CNLE a déjà eu l'occasion d'aborder la garantie jeune, et il apparaît souhaitable d'actualiser régulièrement nos travaux. Récemment, le CNLE a publié cet avis demandant l'ouverture d'une allocation équivalente au RSA pour les jeunes, qui remédierait en partie aux faiblesses de la garantie jeune en proposant une couverture plus large et une stabilité renforcée.

Il paraît donc souhaitable également d'enrichir de nos travaux antérieurs la feuille de route que nous écrivons à partir des débats d'aujourd'hui. Je suggère de prévoir des présentations pédagogiques et synthétiques de sujets traités précédemment, comme le rapport de Claire PITOLLAT et Mathieu KLEIN sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ; le rapport du Secours catholique « sans contreparties pour un revenu minimum garanti ». Je propose de mettre à disposition la synthèse d'un rapport confidentiel, audacieux et intéressant, traitant de la longue mise en place de l'accompagnement des allocataires du RSA. Je renouvelle enfin ma disponibilité pour contribuer à l'organisation et à la planification de nos travaux.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Il paraît effectivement opportun de mettre nos travaux en perspectives en planifiant des interventions et des présentations d'analyses. Par ailleurs, au-delà de la mise en œuvre des politiques publiques, leur processus de construction de ces politiques mérite d'être abordé.

**Julie COURONNE (INJEP)** : Chargée d'études et de recherches à l'INJEP, j'ai participé à l'évaluation de la garantie jeune. Je suis intéressée par la proposition de Jean-Claude BARBIER de disposer de rapports publiés en lien avec l'insertion. Les éclairages des associations – UNML, UNAJ, OVE - me paraissent également indispensables pour rendre compte fidèlement et concrètement des conditions de vie et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Comment un jeune peut-il s'insérer lorsque les auto-écoles sont fermées, les cours dispensés en visioconférence et l'accès au numérique disparate ? Pour conclure, je souligne la stigmatisation des jeunes, soupçonnés de propager le virus alors qu'ils souffrent du contexte sanitaire actuel entravant leur accès à l'éducation.

**Ibrahim CHENOUF (invité permanent- conseils et comités- Conseil d'orientation des politiques de jeunesse)** : J'approuve ce constat et suggère de solliciter également l'avis des associations de jeunes et étudiantes comme l'AFAJ, l'UNEP ou encore le MRJC.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** Le CNLE est membre du conseil d'orientation des jeunes. Le groupe de travail fera des auditions et dans ce cadre nous retenons votre proposition.

**Christine SOVRANO (collège des partenaires sociaux-CGT)** : J'approuve la proposition de Jean-Claude BARBIER d'ouvrir une allocation permettant au jeune de concrétiser son projet socioprofessionnel. Il me paraît essentiel également de ne pas oublier les publics invisibles, notamment les migrants et les MNA.

**Florence LAMARQUE (Fédération nationale des SAMU sociaux)** : J'aimerais recentrer nos propos sur l'accompagnement *stricto sensu*. Comment les politiques publiques sont-elles mises en œuvre et évaluées ? Comment évoluent les différents types d'accompagnement proposés, du projet social au parcours ? De quels moyens dispose-t-on ? En quoi consistent les appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de projets innovants ? Quels sont les territoires concernés ? Comment, enfin, accompagner les publics invisibles ?

**Marie-Jeanne GRENIER (collège des personnes concernées)** : Je souligne qu'une allocation de 500 € permet uniquement de survivre. Elle ne permet pas de disposer d'un véhicule. Quelle insertion espérer d'une aide financière si mince ? J'ajoute que de nombreux migrants ont dernièrement été exclus des dispositifs du RSA ou de l'AAH, qui requièrent désormais des conditions minimales de ressources.

**Alain ROUSSENAC (collège des partenaires sociaux-FO)** : Les interventions des représentants du 5<sup>e</sup> collège sont vraiment intéressantes. Ils sont en effet confrontés à l'accès au service public, qui est une préoccupation essentielle de FO. 14 millions de Français n'ont pas accès aux ressources numériques. Les démarches des seniors et des jeunes en souffrent. Il est primordial de faciliter l'accès au service public par des politiques adaptées aux publics précaires. J'aimerais également aborder le thème de la répartition du budget consacré à l'insertion, la part réservée à celle des plus pauvres s'avérant insuffisante.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Je vous propose de conclure notre réunion. Nous avons abordé de nombreux thèmes à mettre en perspective : l'accompagnement *stricto sensu*, le fonctionnement des dispositifs institutionnels, les acteurs des services sociaux et de l'emploi. Les rapporteurs, avec le secrétariat général, proposeront un programme pour notre prochaine réunion.

L'avis de notre groupe de travail étant attendu pour décembre prochain, nos analyses s'inscriront dans la durée et seront approfondies. Nous serons libres également de prévoir un examen du fonctionnement de quelques dispositifs, de planifier des interventions spécifiques, de constituer des groupes restreints chargés d'analyser une thématique particulière.

Je vous propose de définir ensemble une périodicité pour nos réunions. Sachant que trois groupes de travail fonctionneront en parallèle, je suggère une réunion tous les 30 ou 45 jours. Qu'en pensez-vous ?

**Christine SOVRANO (collège des partenaires sociaux-CGT)** : Pour garantir l'articulation des différents travaux, une fréquence de 45 jours entre deux réunions me semble raisonnable. Je souligne également la nécessaire considération des calendriers spécifiques des partenaires sociaux.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétariat général du CNLE)** : Nous y veillerons en effet. Par ailleurs, dans un souci d'efficacité et de production des différents groupes de travail, des rencontres régulières seront organisées entre rapporteurs, présidents et quelques membres de chaque groupe. Afin de garantir la préparation sérieuse de nos réunions, je propose d'établir leur fréquence à 45 jours.

**Jean-Claude BARBIER (collège des personnes qualifiées)** : J'approuve ce rythme de travail cohérent avec nos objectifs. Par ailleurs, il me paraît essentiel de définir une problématique en lien avec la note de cadrage et de l'avis du CNLE. La question de la mise en œuvre concrète de la relation d'accompagnement s'avère ainsi pertinente. Enfin, je réitère ma disponibilité pour organiser les travaux de notre groupe.

**Brigitte ZAGO-KOCH (Présidente-SG-CNLE)** : Le secrétariat général reviendra vers vous d'ici le 18 décembre, avec le compte rendu de cette réunion et un projet de feuille de route. Je vous remercie pour votre participation à ce groupe de travail.